

# INSTITUT MONTAIGNE



## BULLETIN D'ADHÉSION 2008 Membre Associé

NOM .....

PRÉNOM .....

FONCTION .....

ORGANISME .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TEL. .... FAX .....

E-MAIL .....

souhaite devenir Membre Associé de l'Institut Montaigne et verse une cotisation de :  
(merci de cocher la case choisie)

- CINQ CENTS EUROS (500 €) pour les cotisations de soutien, soit 170 € après réduction d'impôt\*
- CENT CINQUANTE EUROS (150 €) pour les cotisations simples, soit 51 € après réduction d'impôt\*
- CINQUANTE EUROS (50 €) pour les étudiants de moins de 26 ans, soit 17€ après réduction d'impôt\*

\* En septembre 2005, les services fiscaux ont accordé à l'Institut Montaigne l'habilitation à recevoir des dons ouvrant droit, en faveur des donateurs, à des réductions d'impôts. Le donateur bénéficie ainsi d'une réduction d'impôt de 66% de ses versements, dans la limite de 20% du revenu imposable (report possible durant 5 ans). Un reçu fiscal est délivré par l'Institut.

*Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'Institut Montaigne*

38, rue Jean Mermoz – 75008 Paris

Tel. : +33 1 58 18 39 29 – Fax : +33 1 58 18 39 28 – E-mail : [info@institutmontaigne.org](mailto:info@institutmontaigne.org)